

Désignation d'élus étudiants au sein du conseil de service du Service de santé étudiante (SSE)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement des études de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 septembre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Clara Bachmeyer et Marie de Sainte Marie d'Agneaux, en qualité d'élus étudiants issus du CA, pour siéger au conseil de service du Service de santé étudiante (SSE).

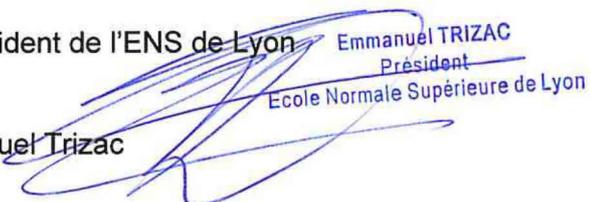
Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 26 septembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon 
Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Emmanuel Trizac